

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2011**

Délibération  
n° 2011.11.209

Fonds Social  
Européen :  
réajustement du  
dossier "les  
restaurants du coeur"  
2010

**LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2011**

**Secrétaire de séance** : Rachid RAHMANI

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Redwan LOUHMADI à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Dominique LASNIER, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Catherine PEREZ à Joël LACHAUD

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Janine GUINANDIE par Anissa ACHARKI, Françoise LAMANT par Victor KERRIGUY, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacques DUBREUIL, Bertrand GERARDI, Nadine GUILLET, Victor KERRIGUY, André LAMY, Frédéric SARDIN, Gilles VIGIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2011****DELIBERATION  
N° 2011.11.209**

POLITIQUES SOLIDAIRES

Rapporteur : **Monsieur DAURE****FONDS SOCIAL EUROPEEN : REAJUSTEMENT DU DOSSIER "LES RESTAURANTS DU COEUR"  
2010**

Vu la délibération n° 55 du conseil communautaire du 25 mars 2010.

Le GrandAngoulême a assuré par convention, la gestion d'une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2008-2010. Ces crédits étaient destinés à la mise en place des actions du PLIE.

Dans ce cadre, et sur avis du comité de pilotage du PLIE, le GrandAngoulême a attribué les subventions FSE aux opérateurs du PLIE.

Après réalisation des opérations et contrôle du service fait, il convient de procéder à l'ajustement du dossier relatif à l'opération "Formation sur temps de travail des participants PLIE au chantier d'insertion des restaurants du cœur", en raison de la modification du plan de financement initial qui ne prévoyait pas le versement de la subvention du conseil général de 5 000 €. Par conséquent la part d'autofinancement de l'association s'en trouve diminuée d'autant. Elle passe ainsi de 27 140,02 € à 22 140,02 €.

Le montant total de l'opération est de 56 140,02 €, la subvention FSE est maintenue à 10 000 €. La part de la participation propre au GrandAngoulême est maintenue à 5 000 €.

**Tableau de financement pour l'opération Formation sur temps de travail  
des participants PLIE au chantier d'insertion des restaurants du cœur (dossier présage 33276)**

	Première tranche d'exécution Période du 01/01/10 au 31/12/10
<b>Financeurs</b>	
1. Fonds social européen (FSE)	10 000 €
2. Autres financements publics	
Conseil général	5 000 €
Etat	14000 €
GrandAngoulême	5 000 €
3. Financements externes privés	
4. Autofinancement	
Recettes générées (b)	
Autre autofinancement	22 140.02 €
5. Apports en nature	

<b>Ressources totales</b>	<b>56 140.02 €</b>
---------------------------	--------------------

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 14 septembre 2011,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 11 octobre 2011,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à ajuster la programmation de cette participation au taux de participation constant du FSE en fonction des montants effectivement réalisés à la fin de chaque opération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>08 novembre 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>08 novembre 2011</b>